



**Procès verbal de séance 23 janvier 2019  
(Convocation du 18 Janvier 2019)**

**Présents :** Dominique Brocas, Pascal Faideau, Patrice Demuth, Vincent Martin, Bernard Baudinière, Sophie Grégoire, Valérie Rioux, Danielle Lavau, Odile Rochard, Philippe Plat, Jacky Surreau, Jean-Claude Rocher .

**Représentés :** Olivier Jennequin, Bernard Caillon

**Secrétaire de séance :** Martin Vincent

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix

**Documents fournis :**

- Ordre du jour
- Pv des séances des 12 et 19 Décembre 2018

La séance est ouverte à 20h06

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 et du 19 Décembre 2018

Pas d'observation sur celui du 12 décembre 2018

Observations sur celui du 19 décembre 2018 : ajout d'Olivier Jennequin dans la liste des présents au Conseil, et correction sur la fin du document remplacer « argent aux communes » par « d'allocation de solidarité ».

3.1 : Reversement au SIVOS du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les années scolaires 2018/2019-2019/2020.

Reversement à l'euro près du fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Le PEDT (projet d'éducation territoriale) est validé pour les 3 années scolaires à venir 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Le montant du fonds de soutien s'élève à 90 euros par élèves de l'école de Liniers. Cette somme, est encaissée par la commune de Liniers qui la reverse au SIVOS.

La délibération porte sur les années 2018-2019 et 2019-2020 pour valider le reversement des sommes perçues au profit du SIVOS.

Délibération validée à l'unanimité

3.2 : Paiement des frais d'actes pour le lotissement des Fenelles

Ce sont des frais encourus sur les publications réglementaires par le cabinet du notaire. L'étude notariale s'est aperçue qu'il y avait un solde débiteur de la commune de Liniers concernant des pièces déposées depuis 2013 (pièces initiales) pour un montant de 500 euros.

Cette somme sera prise sur le budget général de la Commune car les comptes du

lotissement des Fenelles sont clos depuis la vente des derniers terrains en 2018.

Accord à l'unanimité pour valider le paiement des honoraires dus avec imputation sur le budget général de la Commune.

### 3.3 : Demande de subvention pour le CCAS

Mme Danielle Lavau, Vice-Présidente du CCAS, présente les dépenses du CCAS pour l'année 2018 : repas de Noël des aîné(e)s : reste à charge 1 498,39 € (traiteur, boissons, chocolats, paniers, déco). S'ajoutent les autres dépenses pour l'année, à savoir : cartes d'anniversaire pour les plus de 70 ans, participation à la Banque alimentaire, secours d'urgence aux familles.

Le total des dépenses 2018 pour le CCAS s'élève à : 2 148,99 euros.

Rappel : le budget du CCAS est alimenté par :

- 25 % du montant du paiement des concessions funéraires,
- la subvention annuelle de la Commune,
- le report successif des « restes annuels ».

Mme Lavau formule, au nom du CCAS, une demande de subvention de 2 000 euros pour l'année 2019 en motivant cette demande par une augmentation du nombre de personnes âgées de 70 ans et plus (8 en 2019, sans compter les nouveaux arrivants éventuels), augmentation qui engendrera plus de dépenses. La subvention 2019 serait alors en augmentation de 200 euros par rapport à celle de 2018. Pour information il y a eu 7 nouveaux habitants de plus de 70 ans en 2018, il y en aura 8 en 2019 et 11 en 2020.

Le Maire et la Vice-Présidente du CCAS ne prennent pas part aux débats ni au vote

La subvention de 2 000 euros est accordée au CCAS à l'unanimité des votants (12 voix). Elle sera incluse au budget de 2019.

### 3.4 : Renouvellement de la licence 2019 pour l'utilisation des logiciels COSOLUCE

Cosoluce est un logiciel à destination des collectivités locales : gestion financière, gestion du personnel, gestion des administrés, état civil  
La redevance annuelle s'élève à 1 121,09 TTC

Accord à l'unanimité des votants pour le paiement de cette redevance. Inscription au budget de 2019.

### 3.5 : Redevance Orange (ex France Télécom)

Le réseau téléphonique, qu'il soit souterrain ou aérien, les armoires de branchements, sont considérés comme occupant des espaces sur le territoire de la Commune  
À liniers cela représente 11 km 830 d'aérien, 11km de souterrain et 0,5 m<sup>2</sup> pour l'armoire de branchement en face l'église.

Un prix au km est fixé pour chaque type d'installation. Liniers perçoit donc une redevance totale versée par Orange de 1 086,50 euros.

Accord à l'unanimité des votants pour l'encaissement de cette redevance.

### 3.6 : Investissements 2019 : orientations budgétaires

- Fin d'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie (reste à réaliser),  
**coûts 8 000 €.**
- 2- Fin de la rénovation des ouvertures de la salle Delaunay,  
**coûts estimés 13 000 €.**
- 3-Rénovation de la salle des Linarois et aménagement des anciens vestiaires en locaux de stockage (isolation, VMC, chauffage, outillages divers)  
**coûts estimés 6300 €**
- 4- Fin d'aménagement des toilettes à côté de la médiathèque (reste à réaliser)  
**coûts estimés 3 000 €.**
- 5- Système de chauffage de la mairie : installation tout électrique  
**coûts estimés 6 000 €.**
- 6- Création d'un parking à vélos à proximité du City stade  
**coût estimé 6 000 €.**
- 7- Fin de l'aménagement de l'intérieur du cimetière  
**coûts estimés 2 000 €.**
- 8- Sécurisation des ateliers municipaux (clôture et portail)  
**coûts estimés 24 000 €.**
- 9- Aménagement paysagé des abords du City stade  
**coûts estimés 10 500 €.**
- 10- Rénovation du monument aux morts et du calvaire  
**coûts estimés 8 000 €.**
- 11- Rénovation des façades de la mairie  
**coûts estimés 32 300 €.**
- 12-Aménagement intérieur cimetière

Après débat, il y aurait 119100 € TTC en investissement à prévoir.

Les prévisions de subventions sur les montant HT sont de 53 000 euros (ACTIV 3 : env du Conseil départemental à répartir sur 3 dossiers, la DETR max 30 % du montant HT de la dépense).

Il resterait donc 77 000 euros à financer par la Commune. Prochain débat courant février pour finaliser les choix d'investissements en fonction des dotations attribuées pour la Commune de Liniers et avec une vision du budget communal plus aboutie.

M. le Maire rappelle qu'en ce qui concerne le budget fonctionnement, il sera amputé des 35 000 euros de subventions supprimées par l'État cette année et il n'y aura pas, en compensation, d'allocation de solidarité versée par GPCU.

La Commune aura cependant des dépenses en termes de charges de personnels toujours plus importantes et, vu que les travaux en régie ne sont pas toujours simples à faire (planification et mobilisation des personnels), il nous faudra aussi faire appel à des sociétés extérieures ; ce qui a bien évidemment un coût ; et ce dès le mois de mars.

En effet M. le Maire souligne, qu'en lien avec l'incapacité partielle de travail de l'un des personnels techniques et suite au départ d'un autre (fin de son contrat), la Commune de Liniers n'aura alors qu'une seule personne en pleine capacité au quotidien. M. le Maire

demande donc au Conseil municipal d'avoir dès à présent une réflexion sur les emplois techniques et administratifs de la Commune, en termes de capacité et de coûts induits.

#### **4. Questions diverses**

##### 4-1 Éclairage public : équipement 2019

Projet d'installation de lampadaires urbains à partir 2019 :

- Entrée impasse Fosse-Marion,
- En face du nouveau cimetière route de la chapelle mouliere,
- Près du ralentisseur rue des Linarois,
- Rue du champ de la cure vers le n° 3,
- Entrée impasse du chais.
- Avant le croisement avec impasse de la Bonne Mère (ancien chêne).

Ces demandes seront faites auprès de GPCU.

##### 4.2 : Planning de distribution des sacs poubelles

Distribution aux Linarois le 28-29 Janvier 2019 à la mairie.

##### 4.3 et 4.4: Repas des Aînés 2019 et goûter des enfants

Repas des Aînés le 7 Décembre 2019 et goûter des enfants le vendredi 13 décembre 2019.

##### 4.5 Grand débat national

Dans le cadre du grand débat national, un cahier dédié à l'expression des citoyens, sera ouvert en mairie à partir du jeudi 31 janvier 2019 et aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Fin de séance 22h10

Vincent Martin